Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises
La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 27/03/2024

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 27/03/2024
Département : (75) Paris (75)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/731824
N° d'annonce : 731824

COVEA Actions Amérique

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS

431 389 519 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire annuelle le **lundi 15 avril 2024 à 15h45** au 8 rue Boissy d'Anglas – 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023, approbation desdits comptes et quitus aux administrateurs,

• Affectation des résultats,

• Rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise et approbation des termes desdits rapports,

• Ratification de la cooptation d'un Administrateur,

• Pouvoirs.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions en sa possession, peut prendre part à cette assemblée, voter par correspondance, ou s'y faire représenter par toute autre personne physique ou morale.

Pour pouvoir assister, se faire représenter ou voter par correspondance à cette assemblée :

1. les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;

2. les titulaires d'actions au porteur devront en respectant le même délai, justifier de l'inscription de celles-ci dans les comptes tenus par un intermédiaire financier au moyen d'ur

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

attestation de participation délivrée par ce dernier.

La carte d'admission à présenter pour être admis à l'assemblée ou le formulaire unique de procuration ou de vote par correspondance seront adressés à tout actionnaire sur simple demande à la société ou à COVEA Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue six jours au moins avant la date de l'assemblée. Des questions écrites peuvent être adressées au conseil d'administration, au siège social, quatre jours au moins avant la date de l'assemblée.

Conformément aux dispositions légales, tous documents devant être communiqués à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront envoyés gratuitement à ceux d'entre eux qui en feraient la demande en justifiant de leur qualité.

Le conseil d'administration.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeRtkCKF3
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeRtkCKF3

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)